

# Rapport de gestion 2008



## **Fondation**

pour l'assurance des frais d'intervention des communes  
dans les situations extraordinaires

---

## Table des matières

1	Crues en Suisse	3
2	Généralités	4
3	Les organes de la Fondation	5
4	Les événements les plus importants	6
5	Les chiffres	7
6	Les remerciements	8
7	Aperçu du bilan et du compte de résultats	9
8	Explications au sujet du bilan et du compte de résultats	10
9	Rapport de l'organe de révision	11

## Photo de couverture

### Seedorf (district d'Aarberg)

La Fondation jette un coup d'oeil rétrospectif sur une année heureusement paisible : en 2008, le canton de Berne a été épargné par des catastrophes naturelles. Mais les statistiques et prévisions révèlent que les dommages naturels augmentent de cinquante pour cent par décennie. À l'avenir également, des nuages orageux vont par conséquent s'accumuler à l'horizon et se déverser sur de jolis villages tels que Seedorf.

## Rapport de gestion 2008

### Crues en Suisse

#### 1.1 Remarque préliminaire

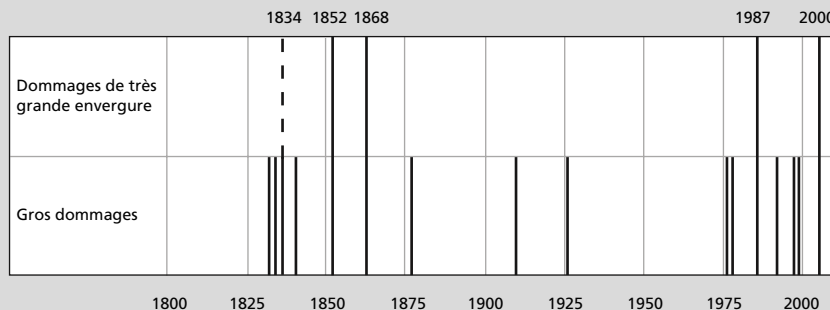
Suite aux événements de l'année 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fait établir une analyse de ces événements. La publication a eu lieu durant l'année sous revue, en trois parties :

- Synthèse de l'analyse des événements en rapport avec les crues de 2005
- Partie 1 du rapport : processus, sinistres et première classification
- Partie 2 du rapport : analyse de processus, de mesures et de risques de base

Les commentaires ci-après se basent sur le rapport de synthèse.

#### 1.2 Coup d'oeil rétrospectif

Depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle, 16 crues d'envergure ou de très grande ampleur, qui ont nécessité une intervention d'autres cantons, se sont produites en Suisse. Elles ont provoqué des dégâts qui se montent entre CHF 500 mio. et quelques milliards de francs, selon la valeur pécuniaire actuelle. (Le plus grand événement isolé en 2007, les 8/9 août 2007, demeure en dessous de cette valeur seuil, avec des dommages s'élevant à CHF 380 mio.) Au 19<sup>e</sup> siècle, de tels événements avaient souvent causé la mort de douzaines de personnes. Le nombre de victimes a entre-temps régressé fortement – grâce à une prévention globale et à une meilleure maîtrise.



Source: rapport de synthèse concernant l'analyse des événements en rapport avec les crues de 2005 en Suisse (rapport du DETEC)

#### 1.3 Gestion intégrée des risques

##### 1.3.1 Notion

Risque : importance et probabilité d'un dommage possible pouvant survenir suite à un danger existant. Le risque dépend de la probabilité de survenance d'un processus dangereux et de l'étendue du sinistre qui en découle :

$$\text{Risque} = \text{probabilité} \times \text{sinistre}$$

## 2 Généralités

### 1.3.2 Méthode

Les expériences réalisées dans le passé se traduisent actuellement par le fait que le traitement des crues doit avoir lieu globalement: la prévention, la maîtrise et le rétablissement se complètent mutuellement et doivent encore plus étroitement être concertés. Des données de base globales sur les dangers, qui se trouvent au centre de cette sphère du risque, sont en l'occurrence nécessaires.

- **Prévention**

Il existe deux manières de procéder, en principe différentes: soit la lutte contre les dangers naturels existants a lieu à la source de danger ou dans la zone mise en danger, soit l'aménagement du territoire s'adapte aux dangers naturels existants. Les mesures influençant le potentiel de dommages ont la priorité.

- **Maîtrise**

La maîtrise ne débute pas seulement lorsque des ruisseaux, rivières et lacs ont déjà grossi ou lorsque des versants ont glissé, mais a déjà lieu beaucoup plus tôt: par des mesures préparées à temps, qui diminuent l'ampleur des événements et le montant des dommages.

- **Rétablissement**

Il ne doit pas être assimilé à une restauration aussi rapide que possible de l'état absolument identique à celui existant dans une certaine zone avant que des crues n'aient causé beaucoup de dommages. Dans cette phase, il s'agit plutôt de la protection provisoire des zones concernées, de la sauvegarde appropriée des espaces vitaux et de la sécurité d'infrastructures.

- **Données de base sur les dangers**

La fourniture de bases permettant d'apprécier globalement les dangers et risques existants est au centre de toutes les activités. Les produits correspondants ont une grande signification, pas seulement pour la planification et l'exécution de mesures préventives. Ils contribuent aussi à la maîtrise des événements et au rétablissement faisant suite dans les zones concernées.

Une tâche étatique centrale est la protection de la population et de ses bases d'existence contre des crues et d'autres dangers naturels. Afin de pouvoir effectuer cette tâche complexe et exigeante, les services spécialisés, les organes de conduite et les forces d'intervention sont tributaires d'informations fiables de toutes natures. Et ce, dans toutes les phases de la sphère du risque.

### 2.1 Forme juridique et but de la Fondation

Sous l'appellation « Fondation pour l'assurance des frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires », il existe une fondation au sens de l'art. 80 ss du code civil suisse, dont le siège se trouve à Ittigen. En tant qu'assurance, la Fondation a pour but la fourniture, la gestion et le paiement de fonds comme assurance pour la couverture de frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires, selon les dispositions légales en vigueur du canton de Berne.

# 3

## Les organes de la Fondation

### 2.2 Bases déterminantes

- Acte de fondation du 8 avril 1999
- Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi) (RSB 521.1)
- Ordonnance concernant l'assurance des communes pour les frais d'intervention en cas de catastrophe ou en situation d'urgence (RSB 521.14 Ordonnance sur les frais d'intervention, OFInt)

### 3.1 Conseil de fondation

Le conseil de fondation, désigné par le Conseil-exécutif le 20 septembre 2006, est composé comme suit :

- Aeschlimann Markus, dirigeant de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (jusqu'au 20.08.2008)
- Bichsel Simon, préfet, Trubschachen
- Flückiger Hansrudolf, ancien président de commune, Muri vers Berne (président)
- Giauque Beat, député, président de la commune, Ittigen
- Kämpf Ulrich, membre du comité de l'ACB, Villeret
- Markwalder Iris, administratrice des finances, Douanne
- Reber Jürg, ancien député, Schwenden dans le Diemtigtal (vice-président)
- von Flüe Hanspeter, dirigeant de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (à partir du 21.08.2008)

### 3.2 Comité du conseil de fondation

Il est constitué de trois membres :

- Flückiger Hansrudolf, président du conseil de fondation, d'office
- Giauque Beat
- Reber Jürg

### 3.3 Secrétariat

Le secrétariat de la Fondation se trouve à l'Assurance immobilière Berne (AIB) :

- Gérant: Lerf Patrick, membre de la Direction
- Suppléant: Jungo Urs, conseiller technique de la clientèle
- Secrétariat: Sinz Ruth et Murgotti Adriana

### 3.4 Commission de recours

La commission de recours est composée de :

- Fahrländer Karl Ludwig, docteur en droit, avocat, Helvetiastrasse 5, 3005 Berne
- Keller Samuel, avocat, Monbijoustrasse 10, case postale, 3001 Berne
- Lemann Samuel, avocat, Speichergasse 5, case postale 484, 3000 Berne 7

# 4

## Les événements les plus importants

### 3.5 Organe de révision

La PricewaterhouseCoopers SA, avec siège à Berne, exerce la fonction d'organe de révision.

### 3.6 Autorité de surveillance

Par décision du 4 novembre 1999, la Fondation a été placée sous la surveillance de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations (OASSF) du canton de Berne.

- **Le 21 avril 2008**

Séance du comité du conseil de fondation/affaires :

- Rapport de gestion 2007
- Comptes annuels 2007
- Performance des placements
- État des encaissements
- État des indemnités/événements de l'été 2007
- Demande de contribution de la commune de Diessbach
- Réorganisation du secrétariat

- **Le 29 avril 2008**

Séance du groupe de travail de la FFICSE ayant pour thème: les Associations en tant que partenaires de la FFICSE

Composition : représentants du conseil de fondation, du secrétariat, de l'OACOT et de l'OSSM

Points essentiels :

- Importance croissante de la collaboration entre les communes dans le domaine de la protection de la population
- Tâches des conférences régionales
- Droit de donner des instructions du conseil de fondation dans les domaines des primes et des décomptes

Résultat provisoire :

- Les communes sont et demeurent la cellule tout en bas de notre structure étatique
- Les communes sont et demeurent les partenaires de la FFICSE
- Une adaptation des bases juridiques de la FFICSE ne s'impose pas
- Le problème subsiste

- **Le 15 mai 2008**

Séance du conseil de fondation/affaires :

- Rapport de gestion 2007
- Comptes annuels 2007/rapport de révision
- Performance des placements
- État des encaissements
- État des décaissements de 2007
- Demande de la commune de Diessbach

# 5 Chiffres

- **Le 10 novembre 2008**

Séance du comité du conseil de fondation/affaires :

- Plan financier, à l'inclusion des comptes annuels 2008 provisoires
- Budget 2009
- Performance des placements
- Contributions des communes pour 2009
- Demandes de contributions en 2008

- **Le 9 décembre 2008**

Séance du comité du conseil de fondation/affaires :

- Mutation au sein du conseil de fondation : prise de congé de Markus Aeschlimann, dirigeant de l'OSSM, et accueil de son successeur, Hanspeter von Flüe, après qu'il ait été nommé par le Conseil-exécutif
- Comptes provisoires de 2008/prise de connaissance
- Budget 2009 et plan financier/approbation
- Performance des placements/prise de connaissance
- Contributions des communes pour 2009
- Requêtes des communes en 2008
- Rétrospective des 10 ans de la FFICSE
- Notice pour situations extraordinaires (district de Signau)/prise de connaissance

## 5.1 Prestations de la Fondation

### Diessbach

Frais d'intervention	CHF	65 587
Franchise	CHF	– 31 500
Fondation	CHF	34 087

### Schangnau

Frais d'intervention	CHF	128 600
Franchise	CHF	– 15 750
Fondation	CHF	112 850

### Crues de juin à août 2007

Détermination au 31.12.2007	CHF	1 500 000
Prestation effective (déboursement en 2008)	CHF	1 575 113
Surcroît de dépenses en 2008	CHF	75 113

### Récapitulation pour 2008

Montant total des frais d'intervention	CHF	194 187
Montant total des franchises	CHF	– 47 250
Montant total des indemnités de la Fondation	CHF	146 937
Surcroît de dépenses (crues de 2007)	CHF	75 113

Pas tous les dossiers concernant l'événement en rapport avec les crues de juin à août 2007 n'avaient encore été traités au 31.12.2007, raison pour laquelle des débours de CHF 1,5 millions ont été prévus dans le compte annuel de 2007. Étant donné que les prestations effectives de la Fondation pour les crues de 2007 dépassent la limite comptabilisée, un surcroît de dépenses de CHF 75 113 est survenu, qui est mis à la charge de l'exercice 2008.

## 6 Les remerciements

### 5.2 Résultat comptable 2008

Au cours de l'exercice 2008, la Fondation pour les frais d'intervention des communes a réalisé un bénéfice de CHF 1 013 780 et dispose d'une fortune de CHF 5 680 896.

### 5.3 Rendement

Le capital placé a donné lieu à une perte comptable pas réalisée de 9,35 %, durant l'exercice considéré, à cause de la crise financière.

### Le conseil de fondation remercie

- les communes, pour leur bienveillance et leur soutien ;
- l'Assurance immobilière Berne pour la gestion du secrétariat et la vérification en bonne et due forme, par Urs Jungo, des demandes de contributions parvenues.

### Annexe

- Aperçu du bilan et du compte de résultats
- Explications concernant le bilan et le compte de résultats
- Rapport de l'organe de révision



# 7

## Aperçu du bilan et du compte de résultats

Bilan en CHF	au 31.12.2007	au 31.12.2008
<b>Actifs</b>		
<b>Actif circulant</b>		
Liquidités	2 133 233	1 667 599
Créances	29 301	30 616
Régularisation du compte des actifs	39 263	44 426
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>2 201 797</b>	<b>1 742 641</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
Actions	1 545 026	1 062 178
Obligations	2 864 179	3 319 877
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>4 409 205</b>	<b>4 382 055</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>6 611 002</b>	<b>6 124 696</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Régularisation du compte des passifs	1 502 886	2 800
Réserve en cas de fluctuation des titres	441 000	441 000
<b>Total, fonds étrangers</b>	<b>1 943 886</b>	<b>443 800</b>
<b>Capital de la Fondation</b>		
État au 01.01.	4 180 935	4 667 116
Hausse/baisse	486 181	1 013 780
État au 31.12.	4 667 116	5 680 896
<b>Total, capital de la Fondation</b>	<b>4 667 116</b>	<b>5 680 896</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>6 611 002</b>	<b>6 124 696</b>

## 8 Explications au sujet du bilan et du compte de résultats

<b>Compte de résultats en CHF</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
	<b>(1. 1.–31. 12.)</b>	<b>(1. 1.–31. 12.)</b>
<b>Recettes</b>		
Contributions des communes	2 040 875	2 037 575
Produit financier	179 060	143 720
<b>Recettes totales</b>	<b>2 219 935</b>	<b>2 181 295</b>
<b>Charges</b>		
Indemnisation pour crues	1 500 000	187 963
Indemnisation pour cas d'incendies	19 283	34 087
Dépenses administratives	98 327	72 930
Charges financières	21 144	872 535
Constitution de la retenue pour réserve en cas de fluctuation	95 000	0
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 733 754</b>	<b>1 167 515</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>486 181</b>	<b>1 013 780</b>

### 8.1 Explications au sujet du bilan

Les actifs du bilan sont composés de l'actif circulant se montant à CHF 1,7 millions et de l'actif immobilisé s'élevant à CHF 4,4 millions. L'actif circulant englobe les liquidités, ainsi que les créances envers l'Administration fédérale des contributions (impôt anticipé) et l'active délimitation de compte (intérêts moratoires). L'actif immobilisé est essentiellement constitué d'obligations. Une part minime est investie dans des fonds de placement en actions. Étant donné que la sécurité est primordiale, en ce qui concerne la stratégie de placement, la préférence est donnée à des débiteurs de premier ordre. L'évaluation a lieu sur la base du règlement concernant les placements du 6 décembre 2001.

Sur le plan des passifs, outre la délimitation de compte passive de CHF 2 800, la réserve pour fluctuations de CHF 441 000 et le capital de la Fondation de CHF 5,7 millions ont été comptabilisés.


### 8.2 Explications au sujet du compte de résultats

La crise financière mondiale et les pertes massives qui en découlent sur tous les marchés des actions ont aussi des incidences sur la Fondation pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires. Le résultat du capital le plus médiocre réalisé jusqu'à présent en résulte. Par chance, le canton de Berne a été épargné par des événements dommageables d'assez grande envergure, durant l'année sous revue. Grâce aux prestations moindres pour sinistres, la Fondation a pu conti-

nuer d'approvisionner sa fortune et il en résulte un bénéfice net de CHF 1 million. Les recettes se composent des contributions annuelles des communes de CHF 2 millions et des produits financiers de CHF 143 720.

Les dépenses comportent les indemnisations pour les communes de Diessbach et Schangnau représentant un montant global de CHF 146 937 ainsi que l'excédent de dépenses résultant de l'événement en rapport avec les crues de 2007 s'élevant à CHF 75 113. Les dépenses administratives de CHF 72 930 se composent de l'indemnité versée à l'Assurance immobilière Berne, des indemnités aux conseillers de la Fondation, des frais de la société de révision ainsi que de divers frais de bureau. Les charges financières de CHF 872 535 englobent essentiellement des pertes sur les cours non réalisées, ainsi que les frais bancaires, les droits de garde et des pertes sur les cours réalisées. Une réserve pour fluctuations n'a pas été constituée, étant donné que l'avoir a déjà atteint 10 % de l'actif immobilisé, selon le règlement concernant les placements.

## 9 Rapport de l'organe de révision

**PRICEWATERHOUSECOOPERS** 

PriceWaterhouseCoopers SA  
Baltstrasse 13  
Postfach  
3000 Bern  
Téléphone +41 58 792 75 80  
Fax +41 58 792 75 13  
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
au conseil de fondation de  
Fondation Assurance pour les frais d'intervention  
des communes dans les situations extraordinaires  
Itigen

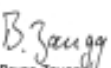
En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de Fondation Assurance pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme d'audit suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des procédures de vérification analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées portant sur les documents disponibles au sein de l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des procédures opérationnelles et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des actes délictueux ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'au règlement.

PriceWaterhouseCoopers SA

  
Bruno Zaugg  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

  
Jürg Reber  
Expert-réviseur

Berne, le 12. février 2009

Annexe:  
- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

**Fondation**

pour l'assurance des frais d'intervention des communes  
dans les situations extraordinaires (EKV)

[ekv@gvb.ch](mailto:ekv@gvb.ch)  
[www.afi-berne.ch](http://www.afi-berne.ch)

Secrétariat:  
Assurance immobilière Berne (AIB)  
Papiermühlestrasse 130  
case postale  
3063 Ittigen

Téléphone 031 925 11 11  
Téléfax 031 925 12 22

[info@gvb.ch](mailto:info@gvb.ch)  
[www.gvb.ch](http://www.gvb.ch)